MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
Publication périodique SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
DLP 29 - 8 - 88036500

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION BAS-VIVARAIS

ABONNEMENT ANNUEL : 100 f
REGISSEUR RECETTES D.R.A.F.
(7) 895 48 48

RÉGION RHÔNE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CÉDEX 03

6 Juin 1985 N° de série continue 99 Bulletin n° 14

VIGNE

FLORAISON DE LA VIGNE = SENSIBILITE ACCRUE AU MILDIOU ET A L'OIDIUM

MILDIOU : 1ER TRAITEMENT GENERALISE POUR PROTEGER LA FLORAISON

Situation - Des foyers ont été découverts à LAURAC, ST ANDRE DE CRUZIERES et PONT ST ESPRIT. Ces foyers se sont manifestés à la suite des pluies orageuses. D'autres pourraient également exister notamment là où il est tombé plus de 8 à 10 mm en une seule **pluie**. (*)

LE CONCOURS MILDIOU RESTE OUVERT

Préconisation : 1ère INTERVENTION DES RECEPTION

Produits utilisables

- Produits apportant une matière active pénétrante (cymoxanil) (SYPHAL, CUPROFIX, SYGAN, ANTEOR, FULVAX, REMILTINE, AVISO, DIAMETAN, NOVOFIX, etc...). Seul le cymoxanil est à l'abri du lessivage, le fongicide de contact associé ne l'est pas. Cymoxanil ne migre pas dans la pousse. Donc les feuilles formées après le traitement ne sont pas protégées. Persistance 10 à 12 jours hors lessivage. Effet curatif dans les 3-4 jours après la contamination.

- Produits systémiques : véhiculés par la sève, ils ne sont pas lessivés par la pluie (le fongicide de contact associé l'est). Persistance 14 jours.
  . anilides : ACYLON SUPER F, CALTAN, VAMIN, GALBEN, PULSAN, SIRDATE : ils sont utilisables sauf sur les foyers déclarés, mais pas plus de 2 ou 3 interventions dans la saison.
  . produits à base de phosethyl (MIKAL, RHODAX, ALLIANCE) : leur action est meilleure après une certaine accumulation de phosethyl dans la plante.

Maintenez la protection au moins jusqu'à la fin de la floraison.

OIDIUM : INTERVENEZ A LA FLORAISON

Un poudrage de soufre favorisera la nouaison.
On peut aussi utiliser un produit mixte anti-mildiou - anti-oïdium tel que DIAMETAN B ou ALLIANCE, à condition de protéger les vignes contre le mildiou **dès le début** de la floraison.

Délai entre 2 traitements :

10 à 12 jours pour les produits de contact (hors lessivage)
14 jours pour les produits pénétrants (le soufre donne aussi des résultats satisfaisants à cette cadence).

BLACK-ROT : DES TACHES REPEREES DANS DES VIGNES INSUFFISAMMENT PROTEGEES

(ALBA, ROSIERES, etc...)
Dans les parcelles habituellement attaquées la dose de matière active anti-Black rot associée à certaines spécialités homologuées contre le mildiou est insuffisante : Il faut la renforcer (voyez notre Bulletin n° 10 du 7 mai).

(*)MILDIOU : dernière minute : 2 foyers découverts : ST MARCEL D'ARDECHE et BOURG ST ANDEOL

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : R. GIREAU - Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

© Service de la Protection des Végétaux - 1985. Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation.

P232

BOTRYTIS : QUELQUES TACHES SUR FEUILLES, MAIS PEU DE RISQUES

Dans les parcelles où ces taches sont particulièrement nombreuses, on choisira à la chute des capuchons floraux un anti-mildiou amenant folpel, captafol ou dichlofluanide.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : LES PREMIERS GLOMERULES SONT LA, MAIS PEU NOMBREUX

Un traitement n'est justifié que dans les rares vignes où le seuil de 100 à 200 glomérules par grappe (selon les prévisions de récolte) est atteint.

Date : entre le 10 et le 15 juin, retarder de quelques jours pour ST REMEZE.
Produits : à action curative (ce qui exclut les pyréthrinoïdes).

ARBRES FRUITIERS

CERISIER

MONILIA : PROTEGEZ VOS CERISES TARDIVES
Temps orageux : risques importants

MOUCHE DE LA CERISE : DEBUT DU VOL EN REGION TARDIVE (VESSEAUX, MONTPEZAT)
Régions précoces - maintenez la protection commencée sur les variétés tardives.
Régions moyennes - il est trop tard pour commencer la protection avec DECIS.
Utilisateurs de larvicides : 1er traitement dès réception s'il n'est déjà fait.
Régions tardives - DECIS : 1er traitement dès réception.
larvicides : 1er traitement vers les 12-14 juin.
Variétés à protéger en régions tardives : celle dont la récolte se fera après le milieu de la semaine prochaine.
Maintenez la protection jusqu'à la récolte en respectant les délais d'emploi des produits avant récolte (7 jours pour les larvicides).

PECHER

MALADIES DE CONSERVATION : PROTEGEZ VOS VARIETES PRECOCES
Dans la semaine précédant la récolte, intervenez avec bénomyl à 30 g ma/hl (BENLATE) ou triforine à 33,25 g ma/hl (SAPROL).

Remarques :

- ne traitez pas à moins de 3 jours de la cueillette
- si le temps orageux se maintient, cette intervention sera **précédée** d'un traitement à la fin de la semaine prochaine :
  (1er traitement BENLATE 2ème traitement : SAPROL)

TAVELURE : MAINTENEZ LA PROTECTION DES VERGERS HABITUELLEMENT ATTEINTS.

PRUNIER

CARPOCAPSE DES PRUNES : 1er TRAITEMENT DES RECEPTION
Voyez notre Bulletin précédent.
Ajoutez un fongicide contre la rouille en verger sensible.

POIRIER - POMMIER

TAVELURE : SOIGNEZ LA PROTECTION
Des taches en nombre important, se sont développées dans de **nombreux vergers**.

CARPOCAPSE : VOUS AVEZ DEJÀ DU REALISER LE 1ER TRAITEMENT
Sauf les utilisateurs de **larvicides** des régions **tardives** qui le feront **en début de semaine prochaine**.

- 1er renouvellement : quel que soit le produit, au bout de 15 jours (rappel)
- Renouvellements suivants :

  DIMILIN : toutes les 3 semaines
  Larvicides : tous les 15 jours
  Ceci s'entend **hors lessivage** par la pluie ou les irrigations sur **frondaison**.

ATTENTION AUX RISQUES DE PHYTOTOXICITE

RISQUES LIES A LA MATIERE ACTIVE

Voici par espèce la liste des matières actives pour lesquelles ont été dûment constatés des cas de phytotoxicité.
Dans certains cas, la phytotoxicité de la matière active peut avoir été largement conditionnée par les conditions d'application du traitement (conditions climatiques, conditions de végétation de la plante).
D'autre part, cette liste ne signifie pas que l'emploi des matières actives non citées est totalement denué de risques de phytotoxicité.

A R B R E S   F R U I T I E R S

. thirame (nb spéc) : au printemps s'il subsiste du cuivre

CERISIER

. phosphamidon (DIMECRON 10)

PECHER

. cuivre (nb spéc) en traitement d'automne sur arbre mal aouté
. DNOC (nb spéc) sur bourgeons
. thirame (risques de nécroses hivernales
. zirame (après traitements d'été et d'au - (nb spéc)(tomne

POIRIER

. bromophos (NEXION,RHODIANEX) sur certaines variétés
. captane (nb spéc) sur Beurré d'Anjou
. chinométhionate (MORESTAN) : sur Williams et Précoce de Trévoux
. cuivre (nb spéc)
. propargite (OMITE 57 EL)
. triforine (SAPROL, DENARIN, FUNGINEX) : sur Alexandrine Douillard

PRUNIER

. bromopropylate (NEORON)
. captafol en formulation liquide (MERPAFOL 480, DIFOSAN FLO, ORTHODIFOLATAN LIQUIDE)

P E T I T S   F R U I T S

. binapacryl (AMBOX 50) : sur cassis et certaines variétés de fraisier
. chinométhionate (MORESTAN) : sur cassis noir de Bourgogne et Royal de Naples
. thiabendazole (ORMOGAL, TECTO 20 S, TEBUZATE 205) : sur cassis

POMMIER

. bupirimate (nb spéc) : sur Rome Beauty
. captane (nb spéc) : sur Rouges Américaines en mélange avec le soufre
. cuivre (nb spéc)
. dithianon (DELAN) : sur Golden risques d'apparition de taches réticulaires si appliqué moins de 2 mois avant la récolte
. méthirame-zinc (POLYRAM) : risques de taches lenticellaires
. monocrotophos (AZODRIN 20, NUVACRON)
. propargite (OMITE 57 EL)
. soufre en poudrage (nb spéc) : sur Granny Smith en floraison

V I G N E

. captafol (MERPAFOL 480, DIFOSAN FLO, ORTHODIFOLATAN LIQUIDE) : sur jeunes vignes par temps froid
. cuivre
. dichlofluanide (EUPARENE) : sur certains cépages
. fénarimol (RUBIGAN 4) : en traitement précoce
. propargite (OMITE 57 EL) : avant floraison
. soufre sur certaines vignes hybrides

. bromophos (NEXION, RHODIANEX)

D'après la brochure "Les actions secondaires des produits phytosanitaires" (SPV-UIPP 83)

RISQUES LIES AUX CONDITIONS DE TRAITEMENT

. Attention aux mélanges

- consultez les tableaux de compatibilité édités par les firmes et renseignez-vous auprès de leurs techniciens.
- réalisez des tests de compatibilité physique.
- en règle générale, évitez de mélanger plus de 3 produits différents (y compris les engrais foliaires, etc...).

. Le temps au moment du traitement

Attention aux températures extrêmes pendant la belle saison, évitez de traiter aux heures les plus chaudes de la journée : vous diminuerez les risques de phytotoxicité et gagnerez souvent en efficacité.

P233

ARBRES FRUITIERS ET VIGNE

PROTECTION APRES UNE CHUTE DE GRELE (rappel du Bulletin n° 9 du 26 Avril) :

Les temps orageux de la période estivale peuvent amener localement des chutes de grêle plus ou moins importantes.
Intervenez dans les 24 heures après la chute avec :

. sur arbres fruitiers : captane, BENLATE, carbendazime, PELT 44, PELTIS 40, ROVRAL, RONILAN ou SAPROL
. sur vigne : folpel, captane ou dichlofluanide

COCCINELLES, SYRPHES, CHRYSOPES ANTHOCORIDES ...

AUXILIAIRES PETITS ET GROS SONT DANS VOS PLANTATIONS

et peuvent limiter les risques de pullulation d'acariens, de psylles et de pucerons, de mineuses et de cochenilles

. . . A CONDITION DE LES PRESERVER :

- évitez tout traitement inutile
- évitez à chaque fois que c'est possible l'emploi d'insecticides régutés dangereux pour les auxiliaires
- le tableau proposé ci-après est le résultat d'une synthèse de l'appréciation de la toxicité des matières actives citées :

  . une même matière active n'a pas la même toxicité sur les différents groupes d'auxiliaires
  . les matières actives citées dans une même catégorie n'ont pas toujours la même toxicité.

Produits neutres ou peu toxiques

amitraze (TUDY, MAITAC 20)
Bacillus thuringiensis (BACTOSPEINE, DIPEL PM, THURICIDE PM)
bromopropylate (NEORON)
cyhexatin (PLICTRAN, MITACID) TECHN'ACID)
dicofol (nb spéc)
diflubenzuron (DIMILIN)
fenbutatin oxyde (TORQUE)
pyrimicarbe (PIRIMOR G)
tetradifon (TEDION émulsion)

Produits moyennement toxiques

azocyclotin (PEROPAL)
binapacryl (AMBOX 50)
chinométhionate (PORESTAN)
ethiophencarbe (CRONETON)
phosalone (AZOPHENE, ZOLONE)
phosmet (IMIDAN)
phosphamidon (CRONETON)

Produits toxiques ou très toxiques

acéphate (ORTHENE 50)
azinphos (nb spéc)
carbaryl (SEVIN L 85 KUMITAL)
cyperméthrine (nb spéc)
deltaméthrine (DECIS)
diazinon (BASUDINE 20 liquide, DIAZITHRINE, KNOCK OUT)
* dichlorvos (nb spéc)
diméthoate (nb spéc)
* endosulfan (AGROPHYTE, THIODAN 35 CE, TECHN'UFAN)
fénitrothion (nb spéc)
fenvalérate (SUMICIDIN 10)
formothion (ANTHIO FORT)
lindane (nb spéc)
malathion (nb spéc)
méthidathion (ULTRACIDE 20)
méthomyl (LANNATE 20)
* mévinphos (nb spéc)
oxydéméton méthyl (METASYSTEMOX R, ANTHONOX)
parathions (nb spéc)
perméthrine (AMBUSH, PERTHRINE)
vamidothion (SEPAPHID, KILVAL)

Remarques : Les acaricides sont généralement toxiques pour les acariens prédateurs.
Les produits dangereux ou très dangereux marqués d'un * ont une action fugace.

Tableau établi d'après la brochure SPV-UIPP : les actions secondaires des produits phytosanitaires et d'après les travaux de l'ACTA.

Pour les insecticides non cités dans ce tableau leur toxicité sur les insectes auxiliaires n'a pas fait l'objet d'une étude systématique.